

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 29 janvier 2025 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Atelier du Neez, compte tenu des travaux réalisés dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel BERNOS, Maire. Les services préfectoraux ont été informés de ce changement de lieu de réunion.

Présents :	Mesdames, MANUEL, SABROU, DUCOLONER, CASENAVE, BONELLI, DUPARCQ, DESSARTRE, DUFAU- POUQUET, MACON, Messieurs BERNOS, TISNE, MALO, LOUSTAU, HAMELIN, LEVEQUE, BARTHELME, BOURG, KIEWSKY, BORDANAVE-VIGNAU, LERMUSIAUX, RONFLÉ
Absents avec pouvoirs :	C. BERNATAS pouvoir à F. TISNE B. COUSTET pouvoir à R. LOUSTAU A. BIDEGAIN pouvoir à S. MALO H. LAPOUBLE LAPLACE pouvoir à B. BOURG K. EL HADRIOUI pouvoir à M. LE MAIRE N. SUBERVIE pouvoir à G. LEVEQUE M. DELALANDE pouvoir à M. BONELLI V. DUCARRE pouvoir à J. DUFAU-POUQUET
Secrétaire :	Charlotte DESSARTRE

Ordre du Jour :

- 1. Budget Communal 2025 : Vote des taux de taxes directes locales pour 2025,**
- 2. Subventions communales 2025 : Propositions d'attribution,**
- 3. Budget Communal 2025 : Vote du budget primitif 2025,**
- 4. AP/CP Pôle sportif : modification,**
- 5. Créances admises en non-valeur,**
- 6. Nouvelle tarification ALSH, restaurant scolaire,**
- 7. Plan de financement prévisionnel « rénovation toiture de l'Eglise Sainte Marie »,**
- 8. Plan de financement prévisionnel « rénovation du rez-de-chaussée Hôtel de ville »,**
- 9. Plan de financement prévisionnel « création d'un parc urbain en cœur de ville »,**

10. Protection sociale complémentaire risque sante – mandat au CDG64,

11. Déclassement anticipé du domaine public communal d'une portion de terrain constituant partie du carrefour des rues Borja et Gaston Phoebus (projet Cœur de Ville),

12. Adhésion Réseau vélo et marche.

Avant de débiter l'examen de l'ordre du jour de la présente séance, Monsieur le Maire adresse un salut amical à Mr SABROU qui rencontre quelques soucis de santé. Nous lui transmettons toute notre amitié.

B. BOURG souhaite revenir sur la question des ouvertures dominicales.

Lors de ce vote, nous nous étions interrogés sur la nécessité de ce vote. Le texte L3132-26 du code du travail spécifie bien que le Maire décide après avis du Conseil Municipal, que les douze dimanches d'année civile doivent être votés avant le 31 décembre. Après inventaire des quatre grandes surfaces situées sur le territoire de la Commune. Deux distribuent des produits alimentaires, elles bénéficient de fait de l'ouverture du dimanche matin est prévue jusqu'à 13 h 00. Pour la Fromagerie des Chaumes, cela ne les intéresse pas. L'Entreprise Chausson quant à elle ferme le samedi midi. Si le souhait de ne pas voter la délibération était de faire barrage aux grandes surfaces, c'est peine perdue car elles ont une autorisation de fait.

Nos PME/PMI sont regroupées en 3 catégories : la CAPEB (bâtiments) la CGAD (confédération des métiers de bouche) et la CNAMS.

La première catégorie n'est pas vraiment concernée, la seconde est déjà autorisée. La Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services, est représentée sur la commune par : des coiffeurs, des entreprises du secteur automobile, des vendeurs de cycle, des contrôles techniques, les auto-écoles, des couturières, des magasins de produits de couture, des opticiens, des photographes, des professions liées aux animaux, des transports, des métiers d'art, des brocantes, des fleuristes, des électrotechniciens, des soudeurs, des tourneurs fraiseurs, et des métiers des soins à la personne.

L'ouverture de ces PME ne se résume pas simplement à deux coiffeuses et un fleuriste. Nous avons la chance d'avoir une ville qui compte beaucoup de commerces, ce qui correspond à 2324 salariés.

Si demain certains commerces veulent ouvrir car ils sont un peu en difficulté ou parce qu'ils ont envi de faire des portes ouvertes à Noël, si on vote non, ils seront bloqués.

J'espère que l'année prochain nous ne débattons pas sur ce point-là.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2025 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité des voix.

1. Budget Communal 2025 : vote des taux de taxes directes locales pour 2025

Rapporteur : Serge MALO

Il est proposé à l'assemblée municipale de reconduire les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires votés en 2024 comme cela a été annoncé dans le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 (cf. rapport d'Orientations Budgétaires).

Les taux d'imposition proposés de ces trois taxes communales sont donc de :

Bases d'imposition prévisionnelles 2025		Rappel taux 2024	Proposition taux 2025	Produit Fiscal direct prévisionnel 2025
Taxe foncière (bâti)	12 732 016	31,18 %	31,18 %	3 969 843 €
Taxe foncière (non bâti)	70 745,50	37,18 %	37,18 %	26 303 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	816 567,50	12,81%	12,81%	104 602 €
TOTAL				4 100 748 €

Cette proposition est donc soumise au vote de l'assemblée municipale.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions, approuve les taux de taxes directes locales pour 2025 présentées ci-dessus.

2. Subventions communales 2025 : Propositions d'attribution

Rapporteur : Serge MALO

Les demandes de subventions communales pour 2025 sont inscrites dans le tableau ci-après :

TABLEAU SUBVENTIONS 2025

657382 - Autres Organismes Publics	Demandes BP 2025
Etablissements scolaires - Toutes activités pédagogiques	
Maternelles	
Maternelle Jean Moulin	2 250,00
Maternelle Louis Barthou	3 200,00
Maternelle La Salle Saint Joseph (APEL)	800,00
Primaires	
Primaire Jean Moulin	2 860,00
Primaire Louis Barthou	4 000,00
Primaire La Salle Saint Joseph (APEL)	1 300,00
Acquisition valises	
Primaire Louis Barthou	300,00
Primaire Jean Moulin	264,00
Maternelle Jean Moulin	100,00
Maternelle Louis Barthou	300,00
Classes découvertes	
Primaire Louis Barthou - Subvention exceptionnelle	1 100,00
Primaire Jean Moulin - Subvention exceptionnelle	3 000,00
Noël Maternelles	
Maternelle Jean Moulin	600,00
Maternelle Louis Barthou	600,00
Maternelle La Salle Saint Joseph (APEL)	600,00
Noël Primaires	
Primaire Jean Moulin	1 000,00
Primaire Louis Barthou	1 000,00
Psychologue - primaire Jean Moulin	175,00
Sous-total	23 449,00

Établissements scolaires - Assos parents d'élèves	
FCPE J Moulin	300,00
FCPE L Barthou	300,00
FCPE Gabard	200,00
Pupilles Enseignement Public des PA	150,00
Sous-total	950,00
Réserve	
TOTAL I - Art 657382	24 399,00
	dont 4 100 € subventions exceptionnelles

ARTICLE 65748 - Subvention fonctionnement personnes droit privé	Demandes BP 2025
1) ASSOCIATIONS DIVERSES	
Association du Personnel Municipal Jurançonnais	480,00
Comité d'Action Sociale Intercommunale Pau	6 100,00
Prévention Routière	200,00
Anciens Combattants A. C. P. G.	600,00
Asso Fleaux Atmospheriques	400,00
Sous-total 1)	7 780,00

ARTICLE 65748 - Subvention fonctionnement personnes droit privé	Demandes BP 2025
2) ASSOCIATIONS SPORTS LOISIRS	
Aïkido	300,00
Amicale Bouliste Jurançon Boule Lyonnaise	1 700,00
Amicale Bouliste Jurançon Boule Lyonnaise - Subvention exceptionnelle Championnat de France	1 800,00
Amicale Bouliste Jurançon Boule Lyonnaise - Subvention exceptionnelle concours	600,00
ASCJ Cyclo	500,00
Cercle Najeurs Jurançonnais – CNJ	900,00
Club Pyrénéiste Jurançonnaise - CPJ	3 500,00
Les Grappes d'Or Gym	3 000,00
Gymnastique Volontaire Vitalité Sport	400,00
Judo Club Jurançonnais	4 000,00
Judo Club Jurançonnais - Subvention exceptionnelle Plateau Jeunes	1 500,00
Jurançon Chapelle de Rousse Volley Ball	4 000,00
Jurançon Chapelle de Rousse Volley Ball - Subvention exceptionnelle Location salle sport collège	1 500,00
Jurançon Chapelle de Rousse Volley Ball - Subvention exceptionnelle Tournoi Championnat de France	2 000,00
Jurançon Cyclisme Compétition CCC	800,00
Jurançon Cyclisme Compétition - Subvention exceptionnelle Course VTT Berges	700,00
Jurançon Historique Compétition JHC	700,00
Jurançon Solidarité Action JSA	1 000,00
Jurançon XV	4 000,00
Jurançon XV - Subvention exceptionnelle Organisation Spectacle	3 000,00
Entente Boule Jurançonnaise AGSP	1 500,00

Loisirs Sportifs et Culturels Jurançonnais - LSCJ	6 800,00
Pelote Jurançonnaise	300,00
Pau Béarn Handisport	200,00
Société de Chasse communale	600,00
Sous Groupement Colombophile	350,00
Tennis Club de Jurançon - TCJ	2 000,00
Tennis Club de Jurançon – TCJ - Subvention exceptionnelle Tournoi	500,00
Jurançon Tennis de table - Jurançon TT	2 000,00
Jurançon Tennis de table - Jurançon TT Subvention exceptionnelle Tournoi	500,00
Union Jurançonnaise	20 000,00
Les Marcheurs Bi Dou Rey	800,00
Les Marcheurs Bi Dou Rey - Subvention exceptionnelle 100 Km	800,00
Sous-total 2) sans réserve	72 250,00
Réserve	13 400,00
Sous-total 2) avec réserve	85 650,00
	dont 12 900 € subventions exceptionnelles

ARTICLE 65748 - Subvention fonctionnement personnes droit privé	Demandes BP 2025
3) ASSOCIATIONS CULTURE	
Théâtre Cœur@corps	250,00
Chorale Voix de Jurançon (ex : au Fil des Ans)	2 000,00
Foyer Loisirs et culture de de Rousse - Comité des Fêtes	5 000,00
Tiag's 64	400,00
Ferronnerie - A tant rêver du roi	3 000,00
Jurançon Evenements	25 000,00
Assaut du Théâtre Imaginaire	2 500,00
Mov and Dance	500,00
Le Rucher école du Béarn - Subvention exceptionnelle entretien des ruches	500,00
Sous-total 3) sans réserve	39 150,00

Réserve	1 000,00
Sous-total 3) avec réserve	40 150,00
	dont 500 € subventions exceptionnelles

TOTAL II - Art 65748	133 580,00
-----------------------------	-------------------

ARTICLE 657363 CCAS de Jurançon	Demandes BP 2025
CCAS de Jurançon	320 000,00
TOTAL III - Art 657363	320 000,00

TOTAL GENERAL I, II et III	477 979,00
-----------------------------------	-------------------

J. DUFAU-POUQUET : Même si nous en avons débattu lors de la commission Finances, nous souhaitons faire quelques remarques à postériori.

Nous souhaitons tout d'abord remercier deux associations, l'EPN et la FCPE. Ces deux associations n'ont pas demandé de subventions c'est qu'ils ont fait une bonne analyse de leurs besoins ? Les commerçants jurançonnais demanderont-ils quelque chose ?

S. MALO : nous n'avons toujours pas de nouvelle. Nous avons un budget supplémentaire sur lequel nous pourrions ajouter des subventions. Je crois qu'il y a quelques changements au sein du bureau de cette association. Nous en tiendrons compte lors du budget supplémentaire si nous sommes saisis d'une demande.

MN DUPARCQ : Une Assemblée Générale est prévue la semaine prochaine pour élire le nouveau Président car deux personnes se présentent.

J. DUFAU-POUQUET : les subventions de fonctionnement sont quasiment identiques à celles de l'an dernier, si ce n'est, cinq ou six associations qui ont une petite augmentation cette année : l'UJ qui se voit attribué 1.000 euros de plus. Ils ont déjà été très gâtés, est-ce une subvention pour l'aménagement du local ou est-ce en plus ?

R. LOUSTAU : le foyer n'a rien à voir avec cette subvention. C'est une subvention de fonctionnement. Le club de pétanque de l'UJ se reconstruit et va participer à un certain nombre de championnats notamment vétéran sur la saison. Jusqu'à maintenant l'UJ pétanque n'avait pas de subvention. Ils ont sollicité l'omnisport pour avoir une subvention supplémentaire. Ces 1.000 euros iront directement à l'UJ Pétanque.

J. DUFAU-POUQUET : Pour ce qui concerne les subventions supplémentaires allouées, s'agit-il de l'aménagement de leur local ?

R. LOUSTAU : une subvention de 1.500 euros a été allouée pour l'aménagement des foyers (en fin d'année). Il s'agit de subvention pour leur fonctionnement au cours de la saison (notamment frais de déplacements). Aujourd'hui les fédérations s'adressent plus facilement aux clubs de haut niveau et pas aux petits clubs. C'est notre devoir de les soutenir.

J. DUFAU-POUQUET : pour moi ce qui est important, c'est d'une part, la jeunesse, et la participation des associations à la vie de la Commune. Nous retrouvons souvent les mêmes (gym, rugby, judo), sur le nombre d'associations, cela ne fait pas beaucoup. C'est bien de prendre, mais de temps en temps, il serait bon de donner.

R. LOUSTAU : c'est très juste. Nous sollicitons les associations tout au long de la saison, mais force est de constater que le bénévolat se trouve surtout dans le monde des dirigeants. Souvent les licenciés des clubs ne sont pas les premiers participants. Une saison pour un club est très longue (11 mois sur 12). Certains clubs font plus d'efforts que d'autres. Pour nous, c'est déjà important d'avoir ce tissu associatif qui participe à la vie de la Commune.

J. DUFAU-POUQUET : l'association culturelle « théâtre imaginaire » bénéficie d'une subvention importante pour une première demande. Il nous a été dit que cela allait être surveillé de près, nous espérons que cela sera fait.

M. le Maire : le théâtre imaginaire participe à une activité très soutenue sur la Commune, celle de la lecture publique. Le programme est assez conséquent sur 2025 (lecture, spectacle gratuit à la médiathèque le samedi de manière régulière et ce, dès le mois de mars, spectacle également dans les écoles de Jurançon, à l'EHPAD, ateliers d'écriture réguliers, et participations théâtrales à l'ADN). C'est une association très dynamique.

J. DUFAU-POUQUET : malgré nos remarques, nous voterons pour car pour nous, la vie associative est dynamique à Jurançon, et nous souhaitons participer à un encouragement pour tous en espérant un bon résultat.

Ces demandes sont soumises au vote de l'assemblée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communal 2025.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve le tableau des subventions présenté.

3. Budget Communal 2025 : vote du budget primitif 2025 Rapporteur : Serge MALO

Le projet de budget primitif communal est présenté en équilibre et par section dans l'extrait joint à la présente note :

- Section de fonctionnement : 7 370 684 euros
- Section d'investissement : 2 668 764,19 euros

⇒ Dépenses d'investissement et de fonctionnement
Mouvements budgétaires : 10 039 448,19 euros
Réels : 9 309 448.19 euros
Ordre : 730 000 euros

⇒ Recettes d'investissement et de fonctionnement
Mouvements budgétaires : 10 039 448,19 euros
Réels : 9 309 448.19 euros
Ordre : 730 000 euros

Les développements explicatifs des propositions ont été apportés dans le Rapport du débat d'orientations budgétaires 2025 ainsi que dans l'annexe présentée.

Budget Primitif 2025

Conseil municipal du 10 février 2025

ville de
Jurançon

SOMMAIRE

Préambule (p.3)

I / Section de fonctionnement (p.8)

- DEPENSES
- RECETTES

II / Section d'investissement (p.20)

- RECETTES
- DEPENSES

III / Epargne et gestion de la dette (p.33)

PRÉAMBULE



PRÉAMBULE

- Le **budget primitif** (BP) constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.
- Par cet acte, le Maire (ordonnateur) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du **1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile**.
- Le BP doit être voté par l'assemblée délibérante **avant le 15 avril de l'année** en cours et transmis au Préfet dans les 15 jours qui suivent son approbation.
- Le **Débat d'Orientations Budgétaires** (DOB) pour l'exercice 2025, préalable obligatoire à l'adoption du BP 2024, s'est tenu le **20 janvier 2025**.

PRÉAMBULE

Rappels concernant le « processus » budgétaire pour l'année 2025 :

- Comme l'année dernière, le vote du BP est proposé sans les résultats de l'exercice 2024 qui seront présentés ultérieurement dans l'année.
- A la place du Compte Administratif et du Compte de Gestion, **un Compte Financier Unique** présentera les résultats de l'année 2024.
- Un budget supplémentaire sera proposé au vote au printemps: il viendra préciser l'utilisation de l'excédent de fonctionnement et le solde d'investissement dégagés sur l'exercice 2024.

A noter :

- Ce document reprend une **présentation comparative entre les Budgets Primitifs des exercices 2024 et 2025** (interrompue en 2024 du fait de l'adoption de la nouvelle nomenclature M57 pour le BP 2024).

PRÉAMBULE

- Lors du débat d'orientations budgétaires, les évolutions prévisionnelles des grandes masses du budget 2025 ont été présentées.

Ainsi, en fonctionnement, dans le BP 2025, on retiendra que :

- La **masse salariale** connaît une augmentation très modérée, pour répondre notamment aux nouvelles obligations qui s'imposent à la collectivité
- Les **charges à caractère général** restent stables, notamment grâce à des économies sur les dépenses énergétiques (effet des investissements « verts » et promotion de comportements visant la sobriété énergétique), malgré certains postes à la hausse
- La **politique fiscale reste inchangée** (taux identiques à l'année 2023 et 2024)
- La participation financière de la Commune au fonctionnement du **Centre Communal d'Action Sociale** est reconduite à l'identique de l'année dernière.
- **Le soutien aux associations** reste à un niveau global identique aux années précédentes par rapport à l'exercice 2024

PRÉAMBULE

En investissement, le BP 2025 poursuivra la dynamique enclenchée les années précédentes, avec les objectifs suivants :

- Finalisation ou poursuite des « **grands chantiers** » lancés en 2023 (Pôle associatif et sportif; lancement des travaux préparant la création du Parc urbain du cœur de ville)
- Initier la **rénovation indispensable de bâtiments communaux** (Eglise Sainte Marie; rez-de-chaussée Hôtel de ville)
- Mener divers travaux visant à l'**amélioration du cadre de vie** des jurançonnais
- Prise en compte de l'**impératif de sobriété énergétique** pour tous les projets d'investissement

En synthèse, le budget 2025 est **maîtrisé** en fonctionnement, **volontaire** en investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Budget primitif 2025



L'équilibre de la section de fonctionnement

BP 2025

- La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion courante des services** de la collectivité.
- L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par la section de fonctionnement est utilisé en priorité au **remboursement du capital emprunté** par la collectivité, le surplus constituant l'**autofinancement** qui permettra d'abonder le financement des investissements futurs.
- Par rapport au BP 2024, la section de fonctionnement est stable + 2,25 % (161 971€)

DEPENSES fonctionnement		RECETTES fonctionnement	
Dépenses réelles	6 940 684 €	Recettes réelles	7 200 684 €
Dépenses d'ordre	430 000 €	Recettes d'ordre	170 000 €
TOTAL : 7 370 684 €		TOTAL : 7 370 684 €	

DÉPENSES

Fonctionnement

BP 2025

Dépenses de
fonctionnement
BP 2025

CHAPITRES DE DEPENSES	BP 2024	BP 2025	% variation
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 224 746 €	2 182 097,57 €	-1,92%
012 TRAITEMENTS	3 608 243 €	3 730 657,10 €	+3,39%
014 ATTENUAT DE PRODUIT FPIC (73925)	90 000 €	90 000 €	0,00%
65 AUTRES CHARG GEST° COUR	714 724 €	796 992,30 €	+11,51%
66 CHARGES FINANCIERES	149 000 €	133 437,03 €	-10,44%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000 €	2 500 €	+25,00%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSTS ET PROVISIONS	5 000 €	5 000 €	0,00%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIST	215 000 €	80 000 €	-62,79%
042 OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	200 000 €	350 000 €	+75,00%
TOTAL DEPENSES	7 208 713 €	7 370 684 €	+2,25%

Zoom sur...

Les charges à caractère général CHAP 011 - 1,92 %

A NOTER : ce chapitre sera « abondé » par le budget supplémentaire, en fonction des besoins et crédits consommés en début d'année

	BP2021	BP2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général (011)	1 540 863 €	1 949 765,5 €	2 382 912,92€	2 224 746 €	2 182 097,57 €

Zoom sur ... certaines dépenses significatives

- **Energies 60612**(électricité + gaz) : 600 000 € (économies par rapport à 2024 grâce aux rénovations sur les groupes scolaires)
- **Assurance multi-risques** : 110 000 €
- **Versement à CAPBP/ Ville de Pau pour services support « mutualisés »** (police intercommunale ; mutualisation numérique avec nouveau périmètre ; vidéoprotection) : 81 100 €
- **Achat de prestations de services (6042)** : 241 680 € (principalement achats repas SPL)
- **Matériel roulant - réparation/entretien courant du parc de véhicules (61551)** : 43 600 €

- **Voirie – réparations (60633 + 615231)**: 35 500 €

- **Fournitures scolaires (6067)**: 19 550 €

Fournitures liées à des travaux / entretien dans nos bâtiments et domaine public :

- Fournitures d'entretien (60631) : 119 016 €
- Fournitures petit équipement (60632) : 49 720 €
- Fourniture travaux bâtiments (615221 + 615228) : 46 000 €
- **Maintenance bâtiment / contrats prestations de services :**

Postes en augmentation du fait de révisions de prix d'anciens contrats ; certains périmètre élargis

- Prestations de services (611) : 266 71
- Maintenance (6156) : 103 200 €

Zoom sur...

Dépenses de fonctionnement

Les subventions aux tiers

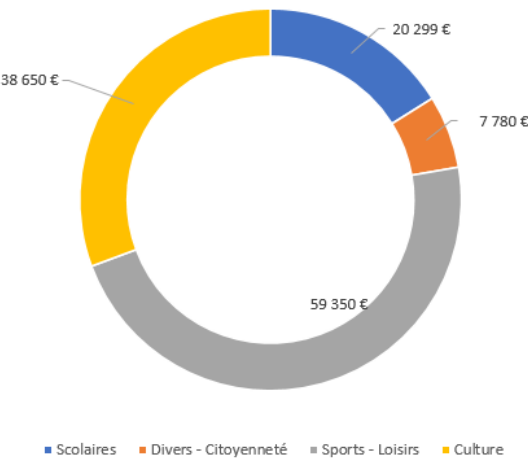
A NOTER

- **Total Subvention au CCAS : 320 000 €**
- **Total Subventions aux associations (y compris scolaires) : 157 979 €** dont
 - 126 079 € de subventions de fonctionnement courant
 - 17 500 € de subventions attribuées pour des projets identifiés
 - 14 400 € de réserves à attribuer en fonction de projets ultérieurs (yc pass associatif)

Zoom sur...

Les subventions / BP 2023 – CHAP 65
(hors subventions exceptionnelles et réserves et hors CCAS) : **126 079 €**

Répartition des subventions



Zoom sur...

Les dépenses de personnel

CHAP 012
+3,39 %

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Dépenses de personnel (012)	3 202 683 €	3 251 455 €	3 265 042 €	3 508 330 €	3 608 243 €	3 730 657 €

A NOTER

- Ce budget prévisionnel tient compte des dépenses liées :
 - au versement de la prime mobilité (3 900 € pour mémoire pour l'année 2024 sur 6 mois)
 - de la participation employeur sur les tickets restaurants (21 600 € en 2024)
 - du recrutement temporaire de 16 agents pour le recensement de la population
 - du renforcement de certains services ou du remplacement nécessaire d'agents en arrêt long ou évolution des fonctions de certains agents
 - Au glissement vieillesse technicité
- Comme pour l'exercice 2024, des crédits complémentaires seront inscrits au Budget Supplémentaire pour abonder le chapitre 012.
- Cette précaution permettra de mieux ajuster les dépenses nécessaires pour couvrir notamment les impacts des décisions qui s'imposent à la collectivité :
 - Des revalorisations de points d'indice
 - De l'augmentation de cotisation patronale CNRACL
 - De l'application éventuelle dès 2025 de la participation employeur à l'assurance complémentaire prévoyance des agents

RECETTES

Fonctionnement

BP 2025

Les recettes de
fonctionnement
BP 2025

CHAPITRES DE RECETTES		BP 2024	BP 2025	%
013	ATTENUATION DE CHARGES	65 000 €	65 000 €	0%
70	PRODUITS SERVICES, DOM ET VENTES	335 500 €	368 130 €	+9,73%
73	IMPOTS ET TAXES	6 053 738 €	6 090 019 €	+0,6%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	498 603 €	594 534 €	+19,41%
75	AUTRES PRODUITS GEST° COUR	94 500 €	82 000 €	-13,23%
76	PRODUITS FINANCIERS	1,00 €	1,00 €	0%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500 €	1 000 €	100 %
042	OPERAT° ORDRE TRANS ENTRE SECTION	160 871 €	170 000 €	+5,67%
R002	EXCEDENT	-	-	
TOTAL RECETTES		7 208 713 €	7 370 684 €	+2,25%

RECETTES Fonctionnement

Fiscalité directe

	2024		2025	
	TAUX	BASES prévisionnelles	TAUX	BASES prévisionnelles
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	12,81 %	898 803	12,81 %	816 567
Taxe foncière bâti	31,18 %	12 500 626	31,18 %	12 732 016
Taxe foncière non-bâti	37,18 %	70 172	37,18 %	70 745

A NOTER

- **Total des recettes attendues « impôts directs » :**

TFB + TFNB + TH + Coefficient correcteur = **4 349 728 €**

- Total des recettes attendues au **titre des exonérations : 121 434 €**
- Bases prévisionnelles taxe d'habitation (résidences secondaires) 2025 revues à la baisse au regard des bases réelles notifiées en 2024

RECETTES Fonctionnement

Commentaires complémentaires

- La **dotation globale de fonctionnement** 2025 devrait être stable par rapport à l'année 2023 : **198 000 €** au titre de la dotation forfaitaire + **90 000 €** au titre de la Dotation de Solidarité Rurale
- Le montant de **l'Attribution de Compensation** (versé par la CAPBP) attendu pour cette année est de **1 318 154,33 €**
- Les recettes des **services publics locaux** (régies de recettes et redevances) : **au total 368 130 €**, avec une légère hausse attendue (effet révision de certaines politiques tarifaires ; effet recettes CAF)

SECTION D' INVESTISSEMENT

Budget primitif 2025



L'équilibre de la section d'investissement

- La section d'investissement présente les programmes d'investissements **nouveaux ou en cours**.
- Ces dépenses sont financées par des ressources propres de la collectivité, des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

DEPENSES investissement 2025 (y compris RAR)		RECETTES investissement 2025 (y compris RAR)	
Dépenses réelles	2 368 764,19 € Dont dépenses financières (016;026;027): 511 126,50 €	Recettes réelles	2 108 764,19 € Dont Solde d'exécution : 0 €
Dépenses d'ordre et opérations patrimoniales	300 000 €	Recettes d'ordre et opérations patrimoniales	560 000 €
TOTAL : 2 668 764,19 €		TOTAL : 2 668 764,19 €	

RECETTES

Investissement

BP 2025

Recettes
d'investissement
BP 2025

CHAPITRES DE RECETTES	BP 2024	BP 2025	Dont RAR 2024	% évolution
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	160 000 €	267 033 €		+40 %
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	974 811 €	1 318 147 €	49 483 €	+26%
16 EMPRUNTS ET DETTES	2 000 000 €	523 584,19 €	120 584,19 €	-61,8%
021 VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	215 000 €	80 000 €		+168,75%
024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00		
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	200 000 €	350 000 €		+94,29%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	142 268 €	130 000 €		+9,44%
R001 SOLDE D'EXECUTION	-	-		
TOTAL RECETTES	4 208 691 €	2 668 764,19 €	170 067,19 €	-57,7%

Le montant global des recettes d'investissement en 2025 est largement inférieur à 2024
car pas de besoin de financement « massif » cette année
(nécessaire l'année dernière notamment pour lancement du Pôle associatif et sportif)

Dotations, fonds divers et réserves

CHAP 10 - détail

CHAP 10	BP 2024	BP 2025
FCTVA	130 000 €	237 033 €
Taxe d'aménagement	30 000 €	30 000 €
Excédent de fonctionnement exercice N-1	<i>Cf Budget supplémentaire</i>	<i>Cf Budget supplémentaire</i>

A noter

Les estimations de recettes FCTVA en 2025 sont presque doublées par rapport à l'année dernière car les dépenses éligibles seront importantes cette année (facturation des grands chantiers démarrés en 2024)

Subventions d'investissement

CHAP 13

- Afin de respecter strictement le principe juridique « **de sincérité budgétaire** », seules les subventions notifiées ET /OU celles que la Commune est certaine d'encaisser sur l'exercice budgétaire 2025 sont inscrites dans le BP

Les seules aides/financements qui remplissent à ce jour les critères cités ci-dessus sont :

- **Solde de la subvention** du Conseil Départemental pour le projet Pôle associatif et sportif : **167 257 €**
- **Fonds de concours de la CAPBP** pour le Pôle asso et sportif : **643 418 €**
- **Subvention DETR /DSIL** pour le Pôle asso et sportif : **457 989 €**
- **Subvention de 49 483 €** de l'Etat (Fonds vert) pour la rénovation de la chaufferie Jean Moulin (inscrite en RAR 2024)

RECETTES Investissement

A NOTER

- **CHAP 021 – Virement section fonctionnement : 80 000 €**

L'inscription de cette somme permet de respecter la couverture du remboursement des emprunts par les ressources propres de la collectivité

- **CHAP 040 – Opérations d'ordre entre sections : 350 000 €**

Ce montant correspond aux amortissements

- **CHAP 041 – Opérations patrimoniales : 130 000 €**

Ce montant correspond à l'intégration d'études et remboursement d'avances

DÉPENSES Investissement

BP 2025

Dépenses d'investissement BP 2025

CHAPITRES DE DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Dont RAR 2024
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 631 €	0,00 €	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT			
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 606 €	0,00 €	
117 BERGES DU NEEZ	7 200 €	3 600,00 €	3 600,00 €
121 MOBILIER - MATERIEL - VEHICULE	122 287 €	9 440,20 €	5 490,20 €
122 BATIMENTS SCOLAIRES	243 165 €	64 805,90 €	64 805,90 €
123 INSTALLATIONS SORTIVES	3 774 €	0,00 €	
124 POLE SPORTIF ET ASSOCIATIF	1 039 315 €	1 252 019,75 €	
125 SKATE PARK REVEIL DES BERGES	311 624 €	9 943,68 €	9 943,68 €
126 TRAVAUX ENVIRONNEMENT	301 590 €	25 973,03 €	25 973,03 €
129 AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE	45 500 €	37 572,25 €	22 542,43 €
143 INFORMATIQUE	51 781 €	26 683,20 €	26 683,20 €
159 BATIMENTS ET POLITIQUE ENERGETIQUE	170 576 €	65 637,18 €	9 042,00 €
160 CENTRE DE LOISIRS	52 714 €	51 513,69 €	51 513,69 €
163 POLE CULTUREL	2 000 €	21 829,48 €	21 829,48 €
164 TRAVAUX VOIRIE	224 746 €	216 468,10 €	216 468,10 €
165 POLITIQUE ACCESSIBILITE	85 837 €	72 151,23 €	72 151,23 €
166 DEPLOIEMENT NUMERIQUE - VIDEO PROTECTION	8 000 €	0,00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	574 435 €	511 126,50 €	
26 PARTICIPATION ET CREANCES RATTACHEES	0,00	0,00 €	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	127 159,2 €	0,00 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	160 871 €	170 000,00 €	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	142 269 €	130 000,00 €	
TOTAL	3 692 079 €	2 668 764,19 €	530 042,94 €

DÉPENSES Investissement

Détail par opérations

- **L'opération 164 (Voirie)** sera « abondée » à nouveau au moment de l'adoption du budget supplémentaire. En inscription de crédits au BP 2025 on note notamment :
 - Réfection des chemins Joliette, Lahitollé, Mirabel, Vignats (bas) et Saint-Faust : 140 000 €
 - Installation de plateaux traversants rue Touzet : 53 000 €
 - MOE : 21 000 €
- **L'opération 165 (Politique accessibilité - Ad'AP)** sera « abondée » à nouveau au moment de l'adoption du budget supplémentaire. En inscription de crédits au BP 2025 on note notamment :
 - Fin des travaux de la maison des associations et de la maison pour tous : 72 000 €
- **L'opération 122 (bâtiments scolaires) comprend notamment :**
 - Groupe scolaire Jean Moulin : finalisation climatisation restaurant (3 000 €)
 - Groupe scolaire Louis Barthou : finalisation installation nouveau système chauffage et climatisation restaurant (61 000 €)
- **L'opération 159 (bâtiments et politique énergétique)** sera « abondée » à nouveau au moment de l'adoption du budget supplémentaire. En inscription de crédits au BP 2025 on note notamment :
 - MOE et début des travaux Eglise : 30 000 €
 - MOE et début des travaux rez-de-chaussée Hôtel de ville: 31 000 €

DÉPENSES Investissement

Les grands projets

Conformément aux orientations présentées lors du Débat d'orientations budgétaires, les « grands projets » suivants sont programmés sur 2025 à hauteur de :

- **Centre de loisirs**, mobilier : 51 513€
- **Skatepark**, habillage graphique : 9 943 €
- **Pôle associatif et sportif**, fin des travaux, mobilier et aménagements extérieurs : 1 252 019 €
- **Projet cœur de ville** (Maîtrise d'œuvre) : 37 572 € . Il sera « abondé » à nouveau au moment de l'adoption du budget supplémentaire pour financer le début des travaux, prévu fin 2025.

30

DÉPENSES Investissement

Divers

A NOTER

• CHAP 040 – Opérations d'ordre entre sections : 170 000 €

Ce montant correspond aux travaux en régie programmés pour l'exercice 2025, dont :

- Travaux école Louis Barthou maternelle (mur à rehausser)
- Ecoles vertes : Groupe Scolaire Louis Barthou (création d'îlots de fraîcheur)
- Relamping écoles
- Peinture écoles (certains dortoirs et salles de classe ou d'activité)
- Rénovation Centre accueil jeunes
- Rénovation bureaux services administratifs

• CHAP 041 : 130 000 €

Cf diapo p. 27 - intégration d'études (écritures comptables identiques en recettes et en dépenses) et remboursement d'avances

Équilibre des dépenses

	BP 2025
Dépenses à couvrir par des ressources (= emprunt)	511 126,50 €
- Equilibre des RAR	359 975,75 €
Ressources propres :	
- FCTVA	237 033,00 €
- TAM	30 000,00 €
-Subventions d'investissement	1 268 664,00 €
-Virement de la section de fonctionnement	80 000 €
- Amortissements	350 000 €
Couverture de l'annuité de la dette	+ 1 094 594,75 €

ÉPARGNE et GESTION DE LA DETTE



Situation épargne

	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel)
CAF brute	689 876 €	847 194 €	836 387 €	769 480 €	950 000 €
CAF nette	206 877 €	381 532 €	377 348 €	301 394 €	420 000 €
Capacité de désendettement (ratio Klopfer)	4.78 ans	3.35 ans	2.84 ans	4.82 ans	5.19 ans

Gestion de la dette

Prospective évolution de la dette 2025-2044

Le tableau ci-contre est construit sans intégrer la contraction d'un nouvel emprunt en 2025 de 300 k€

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2025	511 126,50	156 500,00	667 626,50	4 518 101,71
2026	445 523,67	137 821,43	583 345,10	4 097 792,84
2027	423 127,53	125 087,35	548 214,88	3 696 090,54
2028	415 090,22	113 539,48	528 629,70	3 300 079,54
2029	355 058,80	102 058,94	457 117,74	2 961 672,18
2030	342 879,18	92 766,30	435 645,48	2 632 932,07
2031	277 380,86	84 005,81	361 386,67	2 367 090,37
2032	227 357,12	76 497,34	303 854,46	2 148 581,90
2033	179 402,10	69 629,40	249 031,50	1 975 244,18
2034	179 438,84	63 267,19	242 706,03	1 798 988,43
2035	179 475,82	56 904,69	236 380,51	1 619 714,01
2036	179 513,03	50 542,00	230 055,03	1 437 316,78
2037	179 550,54	44 179,02	223 729,56	1 251 688,93
2038	173 750,00	37 815,83	211 565,83	1 068 557,23
2039	173 750,00	31 490,31	205 240,31	882 006,01
2040	173 750,00	25 164,83	198 914,83	691 916,10
2041	173 750,00	18 839,31	192 589,31	498 164,21
2042	173 750,00	12 513,83	186 263,83	300 622,72
2043	152 500,00	6 188,31	158 688,31	120 409,57
2044	88 750,00	1 908,13	90 658,13	0,00
TOTAL GENERAL	5 004 924,21	1 306 719,50	6 311 643,71	

P. BORDANAVE-VIGNAU : je souhaite quelques petits éclaircissements. Concernant la ligne 6042 dépenses de fonctionnement, achats prestations de services, nous passons de 221.680,24 euros en 2024 à 241.000 euros, soit environ 9 % d'augmentation. S'agit-il de nouveaux services ou juste l'inflation ?

S. MALO : il y a des fréquences de service modifiées, notamment, l'entretien du cimetière. Il y a également l'incidence due à l'inflation.

P. BORDANAVE-VIGNAU : ligne 606631 fournitures d'entretien, on a une augmentation de 54 % puisqu'on passe de 77.500 euros à 119.016 euros, soit 41.516 euros de plus. Est-ce dû au pôle sportif, aux travaux de la mairie ou autres ?

S. MALO : il s'agit de fournitures d'entretien et de fournitures de travaux en régie. Les chantiers se sont multipliés. Il y a également l'augmentation des périmètres, pour les produits d'entretien.

P. BORDANAVE-VIGNAU : ligne 611 contrats de prestation de services, on passe de 251.000 à 266.700 euros ?

S. MALO : il y a eu une modification des contrats d'entretien sur les chaudières, avec une légère augmentation sur les prestations.

P. BORDANAVE-VIGNAU : ligne 6156 maintenance, on passe de 34.900 euros à 103.200 euros soit une augmentation de 196 % pour 63.300 euros, cela correspond à quoi ?

S. MALO : en 2024 nous avons oublié beaucoup de contrat dans cet article, notamment tous les contrats de maintenance informatique. Nous avons rencontré des difficultés pour recenser ces contrats.

P. BORDANAVE-VIGNAU : ligne 6261 frais d'affranchissement, on passe de 1.857 euros à 7.150 euros soit une augmentation de 285 %, 5.293 euros en plus.

S. MALO : le nombre de courriers augmente. Le type d'envoi évolue également.

P. BORDANAVE-VIGNAU : ligne 64111 rémunération principale des titulaires, on passe de 2.069.000 à 1.807.000 euros, soit une baisse de 9 % de 263.000 euros. Y a-t-il moins de titulaires qu'avant ?

S. MALO : des titulaires sont partis et qui ont été remplacés par des non titulaires.

P. BORDANAVE-VIGNAU : ligne 641113 NBI, personne ne touche de NBI au sein de la Commune ?

S. MALO : La ligne est à 0 en prévisions, et en réalisé cela s'imputera sur cet article. Au moment de la réalisation du budget en masse salariale, elle ne fait pas la distinction de toutes les primes possibles.

Cette distinction apparaîtra dans le Compte Administratif.

P. BORDANAVE-VIGNAU : ligne 6451 cotisations URSAF, on passe de 230.000 euros à 495.000 euros soit une augmentation de 115 %.

S. MALO : c'est l'application de l'augmentation des coûts.

P. BORDANAVE-VIGNAU : ligne 6453 cotisations retraites, on passe avec une augmentation de 102 %, sommes-nous dans le même cas ?

S. MALO : c'est le même cas avec une répercussion sur plusieurs années en augmentant.

P. BORDANAVE-VIGNAU : sur les recettes de fonctionnement, ligne 747888 Autres, qui passent de 85.000 euros à 172.000 euros, + 102 %, à quoi cela correspond ?

S. MALO : Il s'agit essentiellement des prestations perçues de la CAF, MSA et CITEO. L'augmentation la plus importante vient de la CAF.

T. LERMUSIAUX : une remarque sur le glissement entre Budget Prévisionnel, Restes à Réaliser et Budget Supplémentaire. Sur le Budget Prévisionnel 2025, les chapitres 117 Berges du Nééz, 122 bâtiments scolaires, 125 skate park, 143 emprunt fixe, 163 pôle

culturel, 164 voirie et 165 accessibilité, ou 100 % des dépenses inscrites sont des Restes à Réaliser 2024. Il faudra attendre le Budget Supplémentaire du mois de juin pour connaître réellement quelles sommes seront prévues en 2025 sur ces chapitres. Finalement, on a l'impression que le Budget Supplémentaire devient plus important que le Budget Prévisionnel qui devient le budget des dépenses incompressibles et le Budget Supplémentaire devient le budget des choix et des orientations politiques. On sera très vigilants lors du Budget Supplémentaire.

Sur le Chapitre 40 et les travaux en régie, sur les 170.000 euros, combien étaient prévus pour l'école verte L. Barthou ?

Monsieur le Maire : c'est entre 35 et 40.000 euros.

T. LERMUSIAUX : Pour la voirie, on note la liste des chemins principalement sur les coteaux, je me fais le porte-parole des riverains des chemins des Astous et Loustalot, qui mériteraient aussi une réfection.

M. Le Maire : Le plan de réfection de la voirie des coteaux dure depuis 2008. Le chemin Loustalot compte encore des permis de construire en cours. Il semble logique de ne pas débiter les travaux, tant que les aménagements prévus par ces permis de construire ne sont pas terminés.

T. LERMUSIAUX : concernant la règle d'équilibre budgétaire, en 2024 je m'étonnais que la Commune ait des RAR à zéro, cette année nous revenons dans le droit commun, néanmoins, il est écrit que l'on ne peut pas tenir compte des subventions d'investissements ou des fonds de concours destinés à des projets précis. Il y a un montant de 168.664 euros qui correspondent spécifiquement à des subventions pour le pôle sportif, qui ne doivent pas rentrer dedans. Nous ne répondons pas à l'obligation sur le Budget Primitif. On sera dans les règles lors de du Compte Financier Unique pour valider. Nous nous abstiendrons sur ce budget.

M. Le Maire : la Trésorerie Générale a validé notre analyse.

Déclaration de Monsieur Michel Bernos, Marie de Jurançon sur le Budget 2025 :

L'élaboration d'un budget est toujours un moment de vérité et le vote du budget en est LE moment majeur. Celui-ci concrétise la finalisation des réalisations de la mandature et forge leur caractère irréversible. Certes, la restauration de la charpente de notre église est venue nous perturber en fin d'année dernière. Toutefois, au final et en dépit du COVID qui nous a amputé deux années, le projet de mandature va être réalisé ! Cela aura été possible grâce à une mobilisation de tous les instants.

Je souhaite tout d'abord saluer la qualité du travail de l'ensemble de nos services. Je les en remercie. Le réagencement et la rénovation des locaux en Mairie, réalisés en régie, offrent des conditions de travail agréables pour les services. Cette année, nous voyons le bout du tunnel. Beaucoup de changements en peu de temps ! Autre point à souligner, la relation de confiance avec les représentants syndicaux, gage d'un bon climat social.

Je remercie également les administré-es, élus, agents et personnes extérieures qui ont participé aux différents COPIL "énergie", "cœur de ville", aux commissions municipales ou extra-municipales, aux réunions publiques et citoyennes. Des concertations ont ainsi été conduites sur les projets d'envergure. Cette implication dans les débats, en ce moment si important de la vie démocratique communale, est un souffle positif ! C'est le signe d'une vie démocratique et participative riche comme l'illustre la votation citoyenne pour le cœur de ville. On peut aussi saluer l'implication des habitants intéressés par les travaux et le financement patrimonial de l'église.

Ceci étant dit, permettez-moi à présent de vous exprimer les convictions et la dynamique qui motivent ce budget 2025.

UN BUDGET SOCIALEMENT JUSTE

Nous privilégions la stabilité de nos taux d'imposition depuis plusieurs années. Et cette année encore, pas d'augmentation de nos taux communaux ! Ils sont très en dessous de ceux appliqués dans la quasi-totalité des communes de l'agglomération. Pourtant, sans être riches, ce pari n'est possible que par le souci constant d'économiser le moindre € ! C'est aussi un signe fort dans le but de préserver le pouvoir d'achat de nos administrés, quelle que soit leur classe sociale d'appartenance.

Nous sommes attachés à notre volonté affichée en début de mandat de modération fiscale et de lutte contre les dépenses inutiles, de tenue de la dette de la commune et de gestion rigoureuse et vertueuse, avec le souci de ne pas rendre notre fiscalité confiscatoire ! D'autres s'en chargent malheureusement très bien pour nous. Nos dépenses restent maîtrisées, malgré des injonctions souvent contradictoires de l'Etat.

Le budget de fonctionnement est contenu à 7.370.684 €.

Pour illustrer cette gestion « zéro dépenses inutiles », notons que les frais généraux continuent de baisser, par des économies drastiques sur les énergies, en particulier grâce à la rénovation du parc énergétique sur les groupes scolaires. Nous faisons mieux et moins cher.

Cela n'empêche pas une politique sociale dynamique avec la prime mobilité, une participation employeur aux tickets-restaurant, le Glissement Vieillesse Technicité, des crédits complémentaires en Budget Supplémentaire qui permettront de prendre en compte les revalorisations indiciaires, mais également l'augmentation de la cotisation patronale à la CNRACL, la participation employeur à l'assurance complémentaire prévoyance des agents, tout en poursuivant l'amélioration des conditions de travail et leur formation tout au long de la vie.

Dans le même temps, nous sommes très précautionneux quant à nos recettes estimées avec le souci de la sincérité budgétaire ! Cette gestion maîtrisée et rigoureuse de nos comptes, l'équilibre des ratios communaux de dette et désendettement peuvent en témoigner. A titre d'exemple, l'encours de la dette par habitant est à peine à la moitié de la moyenne nationale. Cela justifie la confiance renouvelée des tiers qui apprécient la solvabilité de la commune et qui nous accompagnent dans tous nos projets ! Sur les trois mandatures, la maîtrise de l'endettement au seul vocable de nos besoins n'a nullement empêché une politique active de nos investissements car nous sommes attentifs à une recherche systématique de subventions et de partenariats.

Vous avez pu mesurer notre souhait de ne pas augmenter les impôts. C'est déjà là la marque d'un budget social. Il l'est également de par nos arbitrages destinés à favoriser des tarifications de services publics équilibrées et supportables pour le plus grand nombre. Le récent débat sur l'application d'un nouveau Quotient Familial en témoigne, tout comme l'assentiment unanime qu'il a reçu en commission sociale et financière.

Par le financement conséquent du CCAS, nous aidons l'action sociale de proximité pour permettre une ville impliquée dans les politiques d'insertion de nos jeunes, au soutien des personnes victimes de discriminations, de handicap ou de genre, soucieuse de l'égalité femmes-hommes et attentive à la fraternité et à l'égalité des chances scolaires par le CLAS.

Les choix assumés permettent, à chacune et chacun, de vivre dignement et de trouver sa place dans la commune ! Ils répondent également aux exigences d'une ville santé (OMS) et apaisée. Enfin comme je le rappelle régulièrement, la politique événementielle riche et variée met du liant entre les habitants et facilite l'insertion des nouveaux venus.

C'est aussi un budget social car il est attentif aux forces vives associatives, aux acteurs économiques, comme aux pratiques et politiques culturelles et sportives de la commune ! La règle reste dans une large mesure la gratuité dans l'utilisation de nos services publics en contrepartie d'engagements pour la formation de nos jeunes. L'exemple récent de la convention d'utilisation du Skatepark l'illustre. Notre budget apporte un soutien à tous ces bénévoles qui œuvrent au quotidien. Le montant des subventions aux associations représente 157979 €. C'est une enveloppe importante !

DES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES ET AMBITIEUX !

Nous poursuivons notre politique ambitieuse d'investissement. Il suffit de regarder la commune, les chantiers sont visibles partout ! Plus de 2,6 millions d'euros mobilisés cette année sans compter l'abondement prévu au budget supplémentaire. Vous noterez aussi la mise œuvre de tous les projets décidés par les partenaires de la commune et que nous avons négocié de près (PBH, Office 64, CDAPP).

Nous investissons pour la finalisation ou la poursuite des grands chantiers lancés en 2023 ou 2024 : pôle associatif et sportif, lancement de travaux préparant la création du parc urbain du cœur de ville, travaux sur le quartier Dumoulou, sur nos coteaux, au quartier Soubacq, sécurisation routière et des espaces cyclables et piétons... Nous poursuivrons l'embellissement du cœur de ville et de notre ville avec les démarches participatives qui sont nécessaires. Une enveloppe au budget supplémentaire de juin va nourrir cette ambition plus particulièrement pour la voirie et les déplacements apaisés et sécurisés.

Nous nourrissons aussi une réelle ambition pour notre service public et sa qualité, pour son accessibilité pour les usagers de tous les âges, pour le confort des agents que nous remercions pour leur engagement. Une réponse sociale à l'égal et facile accès des usages à leurs services publics locaux. A cet égard, nous valorisons les travaux en régie sur les écoles vertes avec la future création d'îlots de fraîcheur sur Louis Barthou, les aménagements complémentaires à l'école Jean Moulin, la rénovation de la cuisine de la maison pour tous et son entrée, la rénovation de la mairie et bientôt, de son rez-de-chaussée, la rénovation, en somme, de nombreux bâtiments communaux.

Ainsi, après le centre de loisirs, le skatepark ces dernières années, nous inaugurerons à l'été le pôle associatif et sportif du Corps Franc Pommès, la mairie, une fois rénovée, et préparerons le lancement des travaux sur les Jardins du Junqué.

Et pour mémoire, pour celles et ceux qui douteraient de l'utilité du conseil des jeunes, c'est près d'un ½ million d'euros d'investissements décidé par différentes générations de conseil des jeunes (le City Park en 2011 et le skate park en 2024).

En résumé, nous poursuivons l'amélioration de notre cadre de vie, en étant attentifs à l'environnement, à la sobriété énergétique, à la mise en œuvre d'une ville santé, apaisée, et à la sécurisation de notre espace public. Nous conservons l'âme de notre commune par le refus d'une artificialisation des sols. La nature conserve toute sa place dans un modèle de vie apaisée, serein que nos choix de politiques publiques privilégient. A titre d'exemples, nous soutenons la dynamique de notre marché, reconnu au niveau départemental, comme un lieu dynamique de rencontres et d'échanges sociaux, les animations de nos commerçants et artisans et PME-PMI comme la renaissance du Néez comme enjeu majeur de la protection écologique et environnemental.

DES PARTENARIATS POSITIFS ET DYNAMIQUES

Ce budget doit être regardé à l'aune des partenariats dont nous sommes à l'initiative.

Avec la police nationale et intercommunale, notamment, pour des résultats très positifs dans la lutte contre la délinquance et les différents trafics, ou en soutenant comme cette semaine ses opérations de luttas contre les violences intra-familiales. La sérénité et la tranquillité sont les premières réponses à donner à nos administré-es !

Nous œuvrons également avec les organismes HLM à la rénovation du parc de logements sociaux pour le confort de vie aux habitants : en l'espèce, des programmes de rénovation sont en cours, pour 7 millions d'euros essentiellement est porté par Pau Béarn Habitat sur le quartier des Vignerons avec la CDAPP et la commune, et plus de 2 millions pour l'Office 64 sur le quartier Gaston Cambot. Cela répond à notre commande municipale de mars 2022.

Avec la CDAPP, on peut également se réjouir des avancées du réseau de chaleur urbain et le souci de conduire une politique de décarbonation. Prochainement, nous déconstruirons le futur lieu d'accueil de notre réseau de chaleur avec une logique d'économie circulaire. Rien n'est perdu, tout est transformé !

L'agglomération nous accompagne aussi et l'amélioration de la voirie communautaire et l'aménagement d'une voirie apaisée sur le Corps Franc Pommiès. Là encore, c'est engagement tenu autour de la construction du pôle et du réveil des berges ! Enfin, nous sommes attachés à la sécurisation de l'espace public que permet le développement de la vidéo protection.

Il est aussi bon de rappeler que l'Atelier du Néez continue à bénéficier de la convention de soutien au fonctionnement et à sa programmation, avec le succès que l'on lui connaît. La programmation de Poésie dans les chais l'illustre.

Nous ne nous payons pas de mots ! Nous privilégions l'effort, le sérieux et la ténacité à l'image du vigneron qui laboure son champ l'hiver dans l'espoir d'une belle récolte en automne. C'est une action de longue durée !

« Les gens peuvent douter de ce que vous dites mais ils croiront ce que vous faites ».

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante peut autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%.

Il est proposé à l'Assemblée de :

- voter le budget primitif 2025 au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement,
- voter le budget primitif 2025 au niveau du chapitre, pour la section d'investissement (opérations d'équipement),
- autoriser le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% pour les crédits de fonctionnement et 7,5 % pour les crédits d'investissement.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 6 abstentions :

- **vote le budget primitif 2025 au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement,**
- **vote le budget primitif 2025 au niveau du chapitre, pour la section d'investissement (opérations d'équipement),**
- **autorise le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5% pour les crédits de fonctionnement et 7,5 % pour les crédits d'investissement.**

4. AP/CP Pôle sportif : modification **Rapporteur : Serge MALO**

Conformément aux articles L.2311-3 et R. 2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la commune de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

En effet, l'article L.2311-3 du CGCT précise que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'article R.2311-9 du CGCT précise également que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Toute modification d'AP/CP doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

Le projet d'un pôle associatif et sportif a fait l'objet d'une création d'AP/CP par délibération 2023-43 du 26/09/2023, modifiée par 2024-08 du 06/02/2024.

L'avancement des travaux du Pôle associatif et sportif et les attributions de subventions nécessitant l'ajustement des crédits de paiements, il sera proposé au Conseil Municipal de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiements de l'opération ci-dessous :

CP budgétaires dépenses	2023	2024	2025	Total
Etudes	84 359,22 €	88 461,39 €	37 179,39 €	210 000 €
Travaux	20 890,46 €	1 859 823,49 €	969 286,05 €	2 850 000 €
Ameublement			30 000,00 €	30 000,00 €
Abords		59 445,69 €	185 554,31 €	245 000,00 €
Domage ouvrage			30 000,00 €	30 000,00 €
Total	105 249,68 €	2 007 730,57 €	1 252 019,75 €	3 365 000,00 €

Recettes prévisionnelles	2023	2024	2025	Total
Conseil départemental		271 524,00	167 257,00	438 781,00
DETR/DSIL			457 989,00	457 989,00
Fonds de concours CDA			643 418,00	643 418,00
FAFA			10 000,00	10 000,00
Fonds européens			170 000,00	170 000,00
Total	0,00 €	271 524,00 €	1 448 664,00 €	1 720 188,00 €

Les subventions intervenant en fin de projet, il a été nécessaire d'autofinancer plus en 2024 et moins en 2025. Les CP ne pouvant pas être négatifs en 2025 dans l'outil informatique, il a été décidé de ne plus faire apparaître l'autofinancement dans l'AP/CP de recettes. Ce dernier complète le financement comme suit :

	2023	2024	2025	Total
Autofinancement / Emprunt	105 249,68 €	1 504 562,32	-35 000,00	1 644 812,00

Il convient donc de soumettre au vote du Conseil municipal les AP/CP relatifs au Pôle associatif et sportif tels que modifiés.

T. LERMUSIAUX : par rapport à la délibération de 2025, nous sommes à + 85.000 euros, nous avons baissé les apports de 55.000 euros, 130.000 euros pour les travaux. En Commission Finances du mois de juin vous nous indiquiez qu'il s'agissait d'intégrer le coût définitif des marchés des carrelages des vestiaires, c'est confirmé ?

S. MALO : Pour ce qui concerne l'autofinancement, en septembre lors du 1^{er} ACP nous partions sur 2,4 millions d'autofinancement, finalement nous serons à 1,65 millions avec plus de 50 % de subventions, ce qui atténue le fardeau des factures.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve par 23 voix pour et 6 abstentions, les AP/CP relatifs au Pôle Associatif et Sportif tels que modifiés.

5. Créances admises en non-valeur

Rapporteur : Serge MALO

Les demandes d'admission en non-valeur présentées par le comptable relèvent du pouvoir de l'assemblée délibérante.

Le comptable public expose qu'il n'a pas pu recouvrer des titres, cotes ou produits pour les montants et en raison des motifs énoncés ci-dessous :

Compte	Montants proposés	Montants admis	Motifs
6541			
6542	767,17 €	767,17 €	Clôture procédure de liquidation pour insuffisance d'actif
TOTAL	767,17 €	767,17 €	

Et demande, en conséquence, l'admission en non-valeur des titres concernés.

Il s'agit d'une liquidation ayant donné lieu à une clôture pour insuffisance d'actif. Afin de préserver l'anonymat des usagers ou fournisseurs concernés, le détail des créances irrécouvrables présentées ici (montant par redevable) est consultable par les conseillers municipaux qui en feraient la demande auprès de Monsieur le Maire.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables proposées par le comptable, pour une somme totale de 767,17 €.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, admet en non-valeur la somme totale de 767,17 euros.

6. Nouvelle tarification ALSH, restaurant scolaire

Rapporteur : Isabelle DUCOLONER

Suite aux travaux menés par la Commission Affaires scolaires qui s'est réunie le 13 novembre 2024 et le 27 janvier 2025, la grille tarifaire détaillée ci-dessous a été élaborée.

Les principes suivants ont été retenus :

- maintien de la gratuité des accueils du matin et des études,
- augmentation générale des tarifs, dans un contexte d'inflation et pour prendre en compte le poids croissant des charges de la Commune pour faire fonctionner ces services,
- volonté d'introduire davantage d'équité, en créant de nouvelles catégories de tarifs, en fonction du Quotient familial CAF (QF) des familles,
- prise en compte de l'aide systématique de la CAF pour les demi-journées et journées avec repas pour le centre de loisirs (déduction de 2€ ou 4 € pour les foyers avec QF< ou = à

750 €) pour déterminer un tarif intermédiaire pour la catégorie des foyers avec QF entre 751 et 950 et ainsi proposer une grille tarifaire progressive.

QF Tarif appliqué	JURANCONNAIS					HORS JURANCON	
	<570	Entre 571 et 750	Entre 751 et 950	Entre 951 et 2000	> 2000	< ou = 951	QF > 951
	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7
Accueils périsco midi	0,4	0,5	0,5	0,65	0,75	0,8	0,9
Accueils périsco soir ou après études	0,65	0,85	0,85	1,15	1,25	1,4	1,5
CDL 1/2 journée sans repas	4,5	4,8	4,1	5	5,1	7,2	7,3
CDL 1/2 journée sans repas - avec déduction aide CAF (2€) : prix réel facturé	2,5	2,8	4,1	5	5,1	7,2	7,3
CDL 1/2 journée journée avec repas	7,79	8,09	7,09	8,29	8,39	10,49	10,59
CDL 1/2 journée avec repas - avec déduction aide CAF (4€) : prix réel facturé	3,79	4,09	7,09	8,29	8,39	10,49	10,59
CDL 1 journée entière avec repas	11,89	12,89	12,19	13,89	13,99	18,59	18,69
CDL 1 journée entière avec repas - avec déduction aide CAF (4€) : prix réel facturé	7,89	8,89	12,19	13,89	13,99	18,59	18,69
Tarif repas (3€) + accueil temps repas (0,29€)	3,29						

Les pénalités suivantes (cumulables le cas échéant) sont également proposées :

3 dépassements horaires fermeture des services (accueils périscolaires ou centre de loisirs)	7 €
3 présences aux accueils (matin, midi ou soir) ou repas SANS réservation	7€
3 présences au centre de loisirs SANS réservation	7 €
Absence de l'enfant SANS justificatif fourni dans les 48h	Facturation normale (le cas échéant, sans déduction d'aides)
Erreur de réservation depuis Espace Famille (ex : doubles réservations)	Facturation de l'activité
2 ^{ème} facture non réglée	Accès bloqué Espace famille – aucune réservation possible Annulation des réservations existantes (à partir de la date du courrier)

Les modalités de facturation pour les situations particulières :

Absence non-remplacée (1 journée entière) de l'enseignant (hors contexte grève) ; l'élève n'est pas présent aux accueils/restaurant scolaire	- Pas de facturation de l'activité - Pas de facturation du repas Condition : le service périscolaire doit être informé préalablement de l'absence de l'enfant
Contexte grève : les élèves qui ont 1 réservation « repas » sont autorisés à rester avec un pique-nique	Facturation de 2 « accueils midi » à la place du repas
Annulation études	- Facturation d'1 « accueil soir » si l'enfant n'est pas récupéré par ses parents - Pas de facturation « accueil après-études » si l'enfant est encore présent après 17h30

F. MACON : nous remercions le travail fait en Commission. Nous restons un peu sur notre faim sur la tranche la plus élevée car il n'y a que 10 cts entre une famille qui a 950 ou qui a plus de 2.000 euros de revenus mensuels. Il est de même pour les « hors jurançonnais ». On reconnaît toutefois le travail qui a été fait et la teneur des échanges en Commission.

Une mise en application est prévue en avril 2025, serait-il possible de le reporter au mois de septembre eu égard aux familles et par rapport à la mise en place et le travail que cela va générer au niveau des services ?

I.DUCOLONER : pour les services cela ne posera pas de problème, l'idée initiale était de mettre en place ces nouveaux tarifs en janvier/février. Nous ne souhaitons pas attendre plus. Je rappelle que ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis 4 ans.

M. Le Maire : Ce qui me semble important c'est d'arriver à un équilibre sur les quotients familiaux.

F. MACON : nous serons deux à nous abstenir car nous aurions pu faire un effort plus important sur les coefficients les plus élevés.

L'Assemblée délibérante est amenée à approuver, selon les termes proposés ci-dessus :

- la nouvelle grille tarifaire
- les pénalités financières applicables
- les règles de facturation lors de situations particulières.

L'entrée en vigueur de cette tarification est fixée au 21 avril 2025.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve par 27 voix pour et 2 abstentions :

- la nouvelle grille tarifaire
- les pénalités financières applicables
- les règles de facturation lors de situations particulières.

7. Plan de financement prévisionnel « rénovation toiture de l'Eglise Sainte Marie »

Rapporteur : Francis TISNE

Plusieurs diagnostics, pour le premier réalisé en 2023 sur l'état général de conservation de l'ouvrage, le second en 2024 (études de structure sur les charpentes et analyse des éléments de couverture), ont mis à jour de graves anomalies et dégâts (pour la charpente en lien avec de nombreuses attaques d'insectes) concernant la couverture de l'Eglise Sainte Marie.

Le plan de financement prévisionnel des travaux à mener sur ce bâtiment est présenté ci-dessous :

DEPENSES	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre travaux	9 480 €	11 376 €
Travaux charpente + couverture + zinguerie	394 760 €	473 712 €
TOTAL	404 240 €	485 088 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Auto-financement Commune	242 544 €
DETR-DSIL (Etat)	121 272 €
Fonds de concours CAPBP	121 272 €
TOTAL	485 088 €

Monsieur le Maire : Il y a l'opportunité de recevoir par des fonds du patrimoine qui s'agrégeront à ce financement prévisionnel. On peut envisager des participations du monde catholique et de fonds de soutiens.

H. CASENAVE : la paroisse remercie Mr le Maire et le Conseil Municipal pour la rénovation de l'Eglise Sainte Marie.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus, afin de compléter le dossier de demande de subvention DETR/DSIL auprès des services de l'Etat.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des voix le plan de financement prévisionnel présenté.

8. Plan de financement prévisionnel « rénovation du rez-de-chaussée Hôtel de ville » **Rapporteur : Francis TISNE**

En 2023-2024, des travaux importants de rénovation et d'isolation ont été réalisés à l'étage supérieur de l'hôtel de ville, en régie, dans le but de créer de nouveaux espaces de travail plus modernes et plus confortable pour les services municipaux installés dans ce bâtiment. La phase « 2 » de ce programme de travaux, prévue sur le 1^{er} semestre 2025, consiste à repenser entièrement le rez-de-chaussée actuel de l'Hôtel de ville, afin :

- d'améliorer les performances énergétiques globales du bâtiment (pose d'une Pompe à chaleur Air-air réversible pour assurer une régulation thermique pièce par pièce ; renforcement de l'isolation par l'intérieur)
- de créer une nouvelle salle du Conseil (utilisée également pour les cérémonies de mariage et réunions diverses) moderne et conviviale
- de créer un véritable espace d'accueil-guichet pour les usagers
- d'améliorer la confidentialité des échanges avec les usagers, en repensant les circulations et les espaces d'accueil du public
- d'aménager de manière plus ergonomique les espaces « bureaux » présents au rez-de-chaussée
- créer une véritable continuité entre les différents espaces du rez-de-chaussée, tant par l'aspect esthétique que fonctionnel.

Pour ce projet, le plan prévisionnel de financement est établi ainsi :

DEPENSES	HT	TTC
Etudes	2 000,00 €	2 400,00 €
Maîtrise d'œuvre travaux	16 500,00 €	19 800,00 €
Marché de Travaux rénovation rez-de-chaussée Hôtel de ville	80 606,72 €	96 727,00 €
Maîtrise d'œuvre Pompe à chaleur	3 500,00 €	4 200,00 €
Installation d'une Pompe à chaleur	58 000,00 €	69 600,00 €
TOTAL	160 606,72 €	192 728,00 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Auto-financement Commune	96 364 €
DETR-DSIL (Etat)	48 182 €
Fonds de concours CAPBP	48 182 €
TOTAL	192 728 €

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus, afin de compléter le dossier de demande de subvention DETR/DSIL auprès des services de l'Etat.

Monsieur le Maire : quand on compare les sommes dépensées pour la rénovation de l'étage et la rénovation du rez-de-chaussée, on est loin des rénovations réalisées par certains établissements publics par appel à des entreprises extérieures. Quand on a les personnels nécessaires qui peuvent réaliser les travaux en régie, c'est la preuve tangible que le travail peut être extrêmement bien fait, à un coût très inférieur. C'est une vraie satisfaction par rapport à nos agents. Je suis fatigué par le « populisme » sur les fonctionnaires. Il y a dans la fonction publique des gens qui ne méritent pas d'avoir ce statut, mais nous avons la chance d'avoir dans notre Commune des gens très engagés.

T. LERMUSIAUX : L'articulation entre ce qui est fait en régie et les travaux externalisés, avez-vous rencontré des difficultés, et que doivent faire les entreprises que ne feront pas nos agents. Le coût de la pompe à chaleur air/air, nous paraît très important par rapport à la surface du rez-de-chaussée.

T. TISNE : La pompe à chaleur est également prévue pour l'étage. L'ensemble du bâtiment sera ainsi chauffé. La chaudière actuelle ne fonctionnera plus. La somme peut paraître assez importante, mais il faut créer tout le réseau et les souffleries.

Les travaux en régie concernent essentiellement l'étage. Pour le rez-de-chaussée, il y a eu un marché pour la totalité des travaux et ce, compte tenu de techniques particulières qui nous échappaient (cloisons hautes en verre...). Nous avons pris le parti d'externaliser la totalité de la réfection du rez-de-chaussée.

M. le Maire : malgré cela entre 60 et 70 % de nos bâtiments ont été rénovés en interne.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des voix le plan de financement prévisionnel présenté.

9. Plan de financement prévisionnel « création d'un parc urbain en cœur de ville »

Rapporteur : Serge MALO

L'aménagement d'un parc urbain en cœur de ville, au pied du projet immobilier porté par la SEPA et dénommé « Les jardins du Junqué » répond aux enjeux suivants :

- créer un espace accessible à tous, qui réponde aux besoins de tous les usagers potentiels (habitants immédiats, usagers de la médiathèque, des écoles, piétons circulant dans le quartier), et qui propose plusieurs « facettes »,
- créer un lien entre les différents équipements publics ou places publiques situées à proximité du futur parc,
- proposer des cheminements/circulations qui invitent et favorisent les mobilités douces,
- proposer un maximum d'espaces végétalisés, pour participer à la construction d'une ville résiliente face au dérèglement climatique,
- s'intégrer parfaitement au vocabulaire architectural et typique du quartier (bâtiments historiques présents et nouveaux logements à construire).

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est défini tel que :

DEPENSES	HT	TTC298
Maîtrise d'œuvre travaux	42 951,35 €	51 541,62 €
Travaux création parc urbain	330 000,00 €	396 000,00 €
TOTAL	372 951,35 €	447 541,62 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Auto-financement Commune	298 361,62 €
DETR-DSIL (Etat)	149 180,00 €
TOTAL	447 541,62 €

J. DUFAU-POUQUET : qui sera en charge de l'entretien de ce parc ?

S. MALO : Ce parc sera intégré au domaine public de la Commune. Les services communaux en auront la charge. Une prestation extérieure pourra être envisagée. Cela n'est pas arbitré à l'heure actuelle. Ce n'est pas une dépense prévue dans l'investissement.

T. LERMUSIAUX : c'est la troisième délibération ce soir, concernant les financements DETR/DSIL. Sur les trois dernières années, les subventions dans les Pyrénées-Atlantiques, s'élevaient à 15.000.000 euros pour l'ensemble du Département. Rapporté à la population, et si les services de l'Etat essaient d'avoir un objectif d'équité de traitement entre les Communes, on devrait bénéficier en moyenne de 150.000 euros par an, pour tous les projets de notre Commune. Cette année on touche 450.000 euros pour le pôle associatif et sportif, ce soir avec les trois délibérations on demande 320.000 euros. Je suis un peu inquiet qu'on ne les touche pas. Faudra-t-il décaler et dire que le Jardin Public sera réalisé en 2026 ou 2027 ? Les demandes semblent un peu élevées, et je m'interroge sur la réponse des services de l'Etat, sur le taux demandé pour tous nos projets.

Mr le Maire : j'ai eu ce débat avec les services. Nous avons priorisé. Il s'agit d'un financement prévisionnel. Cela n'est pas exclusif d'autres subventions. Il n'est pas impossible que certaines subventions tombent en 2025 ou 2026. Je ne suis pas inquiet d'autant que nous aurons des fonds provenant d'autres personnes publiques. Vue la nature des dossiers, très particuliers et présentés très en amont, l'important est de faire passer sur le premier cycle de demandes de subventions avant le mois de mars.

S. MALO : avant de clore la partie financière, je tiens à remercier les services et mes collègues élus qui ont œuvré à l'élaboration du budget.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus, afin de compléter le dossier de demande de subvention DETR/DSIL auprès des services de l'Etat.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des voix le plan de financement prévisionnel présenté.

10. Protection sociale complémentaire risque sante – mandat au CDG64

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à la réglementation en vigueur, les collectivités locales et établissements publics ont l'obligation de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire, à partir du 1^{er} janvier 2026, concernant les risques dits de « Santé » (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident).

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a l'obligation de proposer aux employeurs publics territoriaux des conventions de participation couvrant les risques « Santé » et « Prévoyance ».

Il propose aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent d'intégrer une démarche départementale concernant le risque « Santé » avec prise d'effet de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'objectif de cette démarche départementale menée au niveau du Centre de Gestion est de pouvoir proposer à l'ensemble des collectivités et des établissements publics du territoire de bénéficier d'une convention de participation sécurisée juridiquement.

Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure de mise à concurrence, avec une mutuelle ou unions de mutuelles, une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance.

Dans ces conditions, la Commune de Jurançon, est intéressée pour se joindre à la procédure de mise en concurrence effectuée par le CDG 64.

Le mandat donné au Centre de Gestion par la présente délibération permet à la Commune de Jurançon d'éviter de conduire sa propre consultation et de bénéficier de montant de cotisations mutualisés et cohérents grâce au jeu et à l'effet mutualisateur de la solidarité départementale.

Il est précisé qu'au vu de la démarche (consultation), la décision définitive d'adhésion à la convention de participation fera l'objet d'un avis du Comité Social Territorial et d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 64.

Pour information, la Commune devra transmettre, avant le 21 février 2025, le fichier des statistiques afin d'apporter lors de la consultation des données relatives à la population à assurer.

La décision éventuelle d'adhérer à la convention de participation proposée par le CDG 64 fera l'objet d'une délibération ultérieure.

P. BORDANAVE-VIGNAU : ce contrat est-il une mutuelle, une assurance maintien de salaire, ou risque de la vie ?

M. le Maire : il s'agit de donner mandat au CDG 64 pour négocier sur le risque santé (mutuelle santé).

P. BORDANVE-VIGNAU : la Communauté d'Agglomération et la Ville de Pau ont proposé des contrats qui semblent assez intéressants pour les agents. Serait-il possible de faire une comparaison avec ce qu'ont obtenu la CDA et la Ville de Pau,

M. le Maire : il va y avoir des négociations. Je ne connais pas la situation propre de la CDA, mais je ne doute pas qu'un Centre de Gestion qui a un pouvoir de négociation important, va être vigilant par rapport à des conditions existantes sur le marché. Ce mandat de négociation aura plus de portée que nous, simple commune. Je ne manquerai pas de faire remonter votre information, lors d'un futur Conseil d'Administration.

Il est donc proposé au Conseil municipal de confier au CDG 64 le soin de lancer une procédure de consultation, en vue, le cas échéant, de souscrire une convention de participation en matière de santé avec un opérateur agréé (mutuelle, institution de prévoyance ou assureur) avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2026.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide de lancer une procédure de consultation, en vue de souscrire une convention de participation en matière de santé avec un opérateur agréé.

11. Déclassement anticipé du domaine public communal d'une portion de terrain constituant partie du carrefour des rues Borja et Gaston Phoebus (projet Cœur de Ville)
Rapporteur : Serge MALO

Par délibération n° 2024-76 du 9 décembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'engager une procédure de désaffectation et de déclassement d'une portion de domaine public communal d'une emprise d'environ 50m² et constituant une portion du carrefour des rues Borja et Gaston Phoebus, en vue de son aliénation par cession à la Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA). Cette dernière est chargée de la réalisation du volet de la construction des logements des « Jardins du Junqué » au sein de l'opération d'aménagement du Cœur de Ville.

Actuellement constitué de portions de trottoirs et de l'accès à l'enceinte de l'ancien patronage (cour et bâtiments historiquement utilisés par l'Union Jurançonnaise), cet espace est voué à être aménagé en places de stationnement attribuées aux logements projetés dans l'ancien presbytère ainsi qu'un petit îlot d'espace vert. Ces principes sont intégrés au projet global d'aménagement et reportés aux documents du permis de construire délivré à la SEPA.

La cession envisagée nécessite, au préalable, de conduire une procédure de déclassement du domaine public routier communal. La Commune a ici choisi de recourir à la procédure dérogatoire prévue par les dispositions du Code de la propriété des personnes publiques, à savoir l'article L. 2141-2. Elle permet aux Communes de pouvoir déclasser de façon anticipée des biens dépendants de leur domaine public et, par conséquent, de poursuivre les procédures de cession de biens leur appartenant sans que la désaffectation réelle de ces biens ne soit effective au moment du déclassement.

En l'espèce, la désaffectation matérielle des lieux interviendra au moment de la signature de l'acte authentique de cession projetée dans le premier semestre de l'année courante. En corolaire, la neutralisation de la fonction de desserte des locaux de l'UJ (entre temps déplacée dans ses nouveaux locaux construits par la Commune) interviendra à l'issue des phases de démolition et de construction de l'opération par la SEPA.

Aussi, par application des dispositions du Code de la voirie routière (aux articles L. 141-3 et R. 141-4) et de celles du Code des relations entre le public et l'administration (aux articles L. 131-1, L. 134-1 et L. 134-2), une enquête publique préalable au déclassement anticipé était nécessaire. Celle-ci s'est déroulée en mairie du mercredi 8 janvier 2025 (8h30) au jeudi 23 janvier 2025 (17h). Au terme de celle-ci, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à ce déclassement.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront présentés, préalablement à la date du Conseil municipal, à la Commission Urbanisme lors de sa séance du 4 février, afin qu'elle puisse en débattre et émettre, le cas échéant, un avis consultatif.

Pour information, la cession effective du bien à la SEPA devra être précédée d'une dernière délibération de principe approuvant les modalités de cession.

Le Conseil Municipal est donc appelé :

- à approuver la désaffectation du bien qui interviendra dans le premier semestre de l'année 2025 et au moment de la cession effective du bien ;
- à prononcer le déclassement anticipé du domaine public d'une emprise d'environ 50 m² constituant portion du carrefour des rues Borja et Gaston Phoebus, en vue d'une cession à la SEPA en charge de la réalisation de l'opération des « Jardins du Junqué » ;
- à charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et signer les pièces relatives à cette procédure.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **approuve la désaffectation du bien qui interviendra dans le premier semestre de l'année 2025 et au moment de la cession effective du bien,**
- **prononce le déclassement anticipé du domaine public d'une emprise d'environ 50 m² constituant portion du carrefour des rues Borja et Gaston Phoebus, en vue d'une cession à la SEPA en charge de la réalisation de l'opération des « Jardins du Junqué »,**
- **charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires et signer les pièces relatives à cette procédure.**

12. Adhésion Réseau vélo et marche

Rapporteur : Pierre HAMELIN

La ville de Jurançon adhère depuis plusieurs années déjà, au Club des villes et territoires cyclables et marchables.

En 2024, cette association a fusionné avec le « Vélo et territoire » pour créer une nouvelle association, le « Réseau vélo et marche » qui comprend plus de 450 adhérents, et dont la vocation est de représenter, fédérer et amplifier la voix des collectivités territoriales engagées pour le développement du vélo et de la marche.

Le rapport d'activité 2024 de l'association Club des villes et territoires cyclables et marchables vous a été présenté.

L'adhésion à la nouvelle association « Réseau vélo et marche » est soumise à cotisation annuelle, dont le montant est fixé en 2025 à 250 € pour des Communes de la taille de Jurançon.

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur l'adhésion de la Commune de Jurançon pour les années 2025 et 2026, au « Réseau Vélo et Marche ».

Pour information, la Ville de Pau et la Communauté de Commune de Luy en Béarn, adhérent également à cette association.

Cette association représente un centre de ressource pour les professionnels, techniciens, avec accès à une base de données regroupant les possibilités d'aménagements pour le vélo ou la marche.

Entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve l'adhésion de la Commune de Jurançon pour les années 2025 et 2026, au réseau Vélo et Marche.

QUESTIONS DIVERSES

- **Où en est la commercialisation de la SEPA, en particulier celle du presbytère ?**
S. MALO : les derniers pourcentages en notre procession étaient de 50 % en matière de pré-commercialisation pour l'ensemble du projet. Quant au bâtiment Presbytère, 2 logements sur 6 sont précommercialisés.
- **Depuis le mardi 27 janvier 2025, la Maison des Jeunes est occupée par l'UJ Football. Cette situation va-t-elle durer ? Quelles solutions alternatives ont-été proposées aux autres associations utilisatrices de cette salle ?**
R. LOUSTAU : Le Centre Accueil Jeunes a été mis à disposition de l'Union Jurançonnaise Football. L'utilisation antérieure était faite par une seule association un lundi sur deux. Nous avons délocalisé l'association concernée « les charmantines », à la salle de musique de la Maison des Associations. L'Union Jurançonnaise utilisera ses nouveaux locaux à compter de fin juin 2025. Le Centre Accueil Jeunes était principalement utilisé pour des réunions ou par des locations par des personnes privées. Nous leur proposons la Maison des Associations ou la Maison pour Tous dès que cela est possible.
- **Le 16 décembre 2024, vous avez signé un arrêté réglementant les travaux dans les appartements au-dessus de l'école Louis Barthou. Est-ce à dire que le règlement de copropriété ou de la division en volume n'étaient pas suffisants ?**
M. le Maire : J'ai rappelé chacun à ses responsabilités. J'ai donné copie aux parents d'élèves et à la direction de l'école. Je dois reconnaître que suite à ce courrier les choses sont rentrées dans l'ordre.
T. LERMUSIAUX : dans l'article 5 de votre arrêté, il est indiqué que l'utilisation des sous-sols est strictement interdite. Cela signifie-t-il que le sous-sol appartient à la Commune ? Peut-il y avoir des caves ?
S. MALO : les sous-sols appartiennent à la Commune.
F. TISNE : je suis à l'origine de la fermeture du sous-sol lorsque j'étais encore en activité. Lors d'une commission de sécurité, nous avons constaté que le sous-sol n'était pas du tout isolé. Rien n'est prévu pour arrêter la propagation des gaz chauds et des fumées. A partir de là, un avis défavorable a été émis, quant à l'utilisation du sous-sol. Tout a été maîtrisé en matière d'énergie, il n'y a plus d'électricité, source principale d'éclosion d'incendie. Tant que des travaux ne seront pas réalisés, le sous-sol restera inoccupé. Si quelqu'un l'occupait ça serait un crime.
T. LERMUSIAUX : qui en est propriétaire ? sur les sites d'agences immobilières, les appartements qui n'ont pas été vendus sont vendus avec une cave.
S. MALO : il existe un lot volume comprenant les deux étages contenant les 8 appartements. En dessous il y a le lot volume qui est l'école et qui rentre dans le domaine public. En dessous, il y a un troisième lot volume qui est le sous-sol qui est dans le domaine public qui ne peut pas être autorisé pour les raisons présentées par Mr TISNE. A l'origine de cette division il a fallu faire une division en volume pour pouvoir vendre les appartements. Seuls les appartements sont passés en copropriété. La Commune n'est pas copropriétaire.
T. LERMUSIAUX : il faudrait signaler au vendeur de ne pas faire état de cave.
- **A-t-on un bilan ou une indication sur les radars installés à Jurançon ?**
F. TISNE : Nous possédons deux radars pédagogiques. Un a été installé de manière permanente sur l'avenue Gaston Cambot du fait de la proximité de l'EHPAD, du pôle médical et de l'école Jean Moulin. Il nous semblait nécessaire de le laisser en permanence. Sur

l'avenue G. Cambot, en 6 mois (26/04 au 17/10/2023) il est passé plus de 800.000 véhicules. Sur cette période, en matière de vitesse, il y a eu 10 excès de vitesses au-dessus de 100 km/h. La vitesse moyenne est de 40 km/h.

Nous avons positionné un radar pédagogique rue Louis Daran (13/09/2023 au 15/12/2023). Nous avons enregistré près de 100.000 véhicules sur cet axe. La vitesse moyenne était de 30 km/h, la vitesse la plus élevée était de 96 km/h (partie basse de la rue). Nous pensons qu'il s'agit de motos qui passent entre les coussins berlinois.

La rue du Gave a également été contrôlée du 1/10/2024 au 5/02/2025. Nous avons enregistré 40.000 véhicules, avec une vitesse moyenne de 30 km/h. La vitesse maximale est de 70 km/h. Pour la rue Alfred de Vigny du 17/01/2024 au 25/01/2024, 1.800 véhicules ont été enregistrés. La vitesse maximale 100 km/h et 98 km/h.

L'Avenue Bagnell, du 18/03/2024 au 12/04/2024, on a enregistré un excès à 98 km/h et 14.000 véhicules comptés sur la période.

P. BORDANAVE-VIGNAU : je trouve que la rue du Gave est surfréquentée pour un dimensionnement faible. Des bus de transport scolaire y passent et je suis surpris qu'il n'y ait pas plus d'accidents.

F. TISNE : les bus ne sont pas autorisés à emprunter cette voie. Nous avons eu des discussions avec les bus qui desservait le Collège Gabard. Pour réduire le transport lorsqu'ils rentraient à leurs dépôts, ils passaient par la rue Alfred de Vigny alors même que c'était interdit. A force de discussions nous y sommes arrivés. Pour la rue du Gave, il faudrait une fois la rentrée faite, que la Police Municipale surveille le mouvement des bus.

B. BOURG : dès qu'il y a des travaux sur l'Avenue des vallées et sur la rue Massenet, les automobilistes coupent par la rue du Gave et PJ Toulet.

P. HAMELIN : le pari qu'il faut faire, c'est que petit à petit, on mette en place des dispositifs qui permettent de réduire la vitesse et dissuader des trafics de transit indésirables. Pau, met en place des installations sur la rue Gloxin, sur la rue de la Croix du Prince, et l'extension de la zone 30 jusqu'aux limites de Jurançon avec un retour cyclable. Tout cela aura de l'importance pour certains secteurs de Jurançon. On constate également des flux qui se déroutent à la minute près. Je pense qu'il s'agit là de l'effet des GPS.

H. CASENAVE : j'ai assisté à l'Assemblée Générale de l'association VMEH (Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers). Les membres remercient Mr le Maire et le Conseil Municipal pour la subvention annuelle de 200 euros. Cette association a été créée en 1634 pour l'hospice de Pau. Aujourd'hui, elle s'occupe des deux centres hospitaliers, des résidences seniors, les EHPAD et les cliniques. 43 membres assurent les visites. Le chiffre augmente tout doucement mais n'a pas atteint l'effectif d'avant Covid. Les bénévoles bénéficient toujours des formations pour poursuivre leurs actions sur l'écoute, sur l'hygiène, sur les groupes de paroles, sur le deuil, sur la maladie d'Alzheimer. Une nouveauté en 2025, Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Pau souhaite mettre en place une petite équipe pour l'accueil dans le service des urgences. 60 places de parking supplémentaires gratuites vont être mises à disposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Secrétaire de séance,
Charlotte DESSARTRE

Le Maire,
Michel BERNOS